L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

SAMEDI MATIN, 22 JANVIER

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

DEUXIEME PARTIE.

II—Suite.

Agostino même, avec un sang-froid singulier et une adresse perfide, avait répondu que l'association possédait ce qui était le *nerf de la guerre*, l'argent, on pouvait agir sur-le-champ. Le but du marquis était de savoir si les traites fausses, que Varus-Thévenot gardait en sa possession allaient être bientôt présentées à la maison Michel Borde et Cazavan.

Thévenot ne voulait toucher à ces fonds qu'à l'heure même de la lutte. Ce n'était plus qu'une question de jours et d'opportunité!

—Nous répondrons à votre appel, dit Agostino en affermissant sa voix.

—Nous serons tous présents, ajouta *Harmodius*.

Et trente voix mâles et fières répétèrent ce seul mot, plein de résolution et gros de sacrifice:

—Tous!

Il y avait une grandeur réelle dans cette scène d'où le côté théâtral était banni. Des gens, les uns en vêtements bourgeois, les autres en costumes militaires, groupés autour de Bernard Thévenot, assis sur des chaises ou debout et jurant de mourir, sans un geste, simplement, sachant bien tous que ce qu'ils promettaient, ils sauraient l'accomplir.

Agostino, tout sceptique et tout blasé qu'il fût sur de pareilles scènes ne pouvait s'empêcher d'éprouver un léger frisson d'admiration.

—C'est bien, dit Thévenot brusquement. Chacun fera son devoir. Notre but, c'est l'affranchissement de la patrie. Un seul parmi nous est étranger (Agostino redressa la tête), mais celui-là appartient à cette vaillante noblesse napolitaine qui a versé son sang pour le peuple, qui a combattu, qui a été proscrite, livrée à l'exil, jetée au bourreau et qui n'a d'égale, sur la bien-aimée terre italienne, que la courageuse bourgeoisie romaine, acharnée à conquérir sa liberté au prix de sa liberté et de sa vie. Celui-là d'ailleurs sait bien que lutter pour notre pays, c'est lutter pour le sien, et le marquis d'Olona est prêt à suivre jusqu'à la mort les citoyens de France!

—Jusqu'à la mort! répondit audacieusement le marquis.

—A bientôt, dit Varus.

Les Philadelphes se séparèrent peu à peu, s'éloignant par petits groupes, se disséminant, s'*égaillant*, comme disaient les chouans de Vendée, pour ne pas attirer l'attention dans ce quartier du Caire d'ailleurs assez populeux et où l'on pouvait circuler sans être remarqué.

Le lendemain même de cette réunion qui faisait pressentir le moment décisif, Bernard Thévenot, à qui Chambarand avait indiqué la retraite de Claude Rivière, frappait, selon le mode convenu, à la porte du commandant.

—*Varus!* fit Claude Rivière en reconnaissant le colonel.

Il lui tendit les bras et le serra contre sa poitrine.

—Puisque vous venez à moi, colonel, dit-il ensuite, c'est que l'heure est proche!

—Oui, répondit Thévenot. Nous touchons à notre but et si jamais la France a été préparée à reprendre possession d'elle-même, c'est aujourd'hui!

—Quelque grave événement est-il donc survenu?

—Non, dit le colonel, mais cette malheureuse nation s'épuise à payer de son sang les vertiges d'un despote. Elle combat partout, elle a ses enfants en Espagne et sur le Danube. La guerre, la hideuse guerre dévore chaque jour tout ce qui est la force et l'espoir de ce pauvre pays épuisé. Au lieu de liberté, on nous jette, comme un os à ronger, la gloire! Mais cette gloire coûte trop cher, en vérité, et quel que soit le courage de nos compagnons d'armes, Rivière, je prévois, si ce règne dure, une catastrophe sinistre, un effondrement épouvantable, l'Europe se ruant sur ce peuple, et les coalisés se vengeant cette fois de leur échec de 92.

—L'armée est forte, dit Rivière. Nos soldats aguerris valent mieux que les bataillons improvisés d'il y a dix-sept ans!

—Sans doute. Mais que feront-ils contre le nombre? Mais cette puissance militaire de Napoléon, à quoi tient-elle? Elle a failli craquer après Essling, il y a quatre mois et demi! Elle est battue en brèche de tous les côtés! Ah! pauvre France! N'avions-nous pas, avec le sang de nos veines, payé le droit de te voir calme, reposer et travaillant en paix? Nous avions repoussé l'étranger, nous étions chez nous, fiers, fortement appuyés sur notre indépendance, et nous ne demandions qu'à être libres comme nous étions victorieux! Allons donc! On nous lance dans toutes les aventures, on nous harasse dans toutes les conquêtes! Et voyez, Rivière, la fortune se fatigue à nous suivre. Malgré Ney, malgré Soult, malgré Jourdan, la Péninsule va nous échapper. Soult est chassé du Portugal par Wellington qui marche sur Madrid; Talavera est une défaite. L'expédition de Walcheren est un avertissement terrible. Monnet que Napoléon traite de lâche et qu'il fera condamner à mort, Monnet a rendu Flessingue le 15 août après un bombardement de trois jours. Voilà que l'ennemi montre de l'audace et que nous devenons timides. Il y a des symptômes tragiques. Tenez, quand Fouché, que Napoléon blâme aujourd'hui, a jeté du côté d'Anvers tous les gardes nationaux, tous les conscrits, tous les gendarmes à cheval et qu'il s'est déclaré prêt à faire voyager en poste les quatre-vingt mille hommes que la réquisition a levé en masse, le mois dernier, et que Bernadotte commande, il m'a semblé que je faisais un mauvais rêve. Oui, mon pauvre Rivière, à ce moment-là j'oubliais que c'était la Belgique seule que menaçaient les Anglais. Une fantasmagorie lugubre me faisait croire que c'était la France, notre France, celle que nous avons servie et sauvée, que les ennemis inondaient de leurs armées et écrasaient sous le sabot de leurs chevaux.

Les yeux sombres de Thévenot, enfoncés dans leurs arcades sourcilières, ressemblaient en ce moment à deux charbons embrasés.

Claude Rivière se sentait entraîné par cette éloquence abrupte, un peu fauve et fruste, mais née d'un sentiment profond, d'un patriotisme vigoureux, et il avait, comme Thévenot, l'affreux pressentiment de la défaite et de l'invasion possibles.

Claude Rivière s'était senti profondément remué et gravement ému en entendant le colonel Thévenot parler ainsi. La vision sinistre de cette chose atroce, l'invasion, lui apparaissait dans toute son horreur. Il fallait le sentiment absolu du danger couru par la nation pour que des hommes aussi sévères sur la discipline que l'étaient le colonel Oudet, et Bernard Thévenot, et Rivière, fussent entrés dans une conjuration. Esclaves du devoir, ils se jetaient à corps perdu dans une telle aventure, parce qu'ils croyaient fermement que le suprême devoir était d'assurer la liberté de la France.

Thévenot, après avoir expliqué au commandant qu'il n'y avait plus fort longtemps à attendre, l'entretint encore des ressources dont disposait l'association secrète. Les Philadelphes n'étaient point riches, mais leur capital suffisait à acheter des armes. C'était assez.

—D'ailleurs, ajouta Varus, notre force véritable est dans le courant même de l'opinion publique. Nous serions fatalement écrasés si nous ne représentions que nous-mêmes. Ce qui nous assure tôt ou tard la victoire, c'est la nécessité des choses, l'impossibilité qu'a l'oppression à s'acclimater dans ce pays. Vaincus, aujourd'hui, nous aurions des imitateurs demain, et ceux-là ou leurs successeurs affranchiraient le pays, et nos os en frémiraient de joie dans la fosse où l'on nous aurait jetés.

Il fut aussi question, entre ces deux hommes, de ces traites sur la maison Michel Borde et Cazavan, qui constituaient une grande partie des fonds mis en réserve par l'association. Rivière, en sa qualité d'ex-caissier du groupe, tenait à donner à Thévenot certains renseignements sur la méthode à employer pour centraliser les cotisations, mettre la caisse sociale à l'abri de la police. C'était là le côté pratique d'un entretien qui, tout à l'heure, avait sa grandeur.

Le colonel quitta Claude en lui répétant que le moment de l'action était proche. Ce que Malet devait tenter plus tard, durant la campagne de Russie, Varus voulait qu'on l'exécutât pendant la campagne d'Autriche. En quittant Schœnbrunn, Napoléon ne devait pas pouvoir rentrer en France.

—Mais son armée victorieuse écrasera la nation révoltée!

—L'armée du Danube ne tirera pas sur d'anciens compagnons de bataille, répondit Thévenot. Et d'ailleurs, si nous mourons, qu'importe! Ce sera pour la liberté!

—Que ce soit demain, colonel, fit Claude Rivière de sa voix profonde.

Ils s'étaient séparés sur ce mot.

Claude semblait maintenant tout oublier pour ce beau rêve, l'affranchissement de son pays. Il se consolait de Thérèse avec cette mâle chimère. Il apportait, lui si froid et si mesuré d'ordinaire, une sorte d'ardente impatience dans la réalisation des projets communs aux Philadelphes. On eût dit, à l'entendre, lorsqu'il parlait, qu'il ne songeait plus qu'à la déesse de marbre à laquelle il vouait sa vie; au fond, il aimait toujours Thérèse, et la plaie non fermée de son amour lui rappelait encore, lui rappelait toujours ce songe évanoui. Jamais d'ailleurs le nom de la malheureuse femme ne se retrouvait sur ses lèvres.

Le vieux Jean Rivière qui, furtivement, venait visiter son fils, ne laissait jamais échapper aucune allusion relative à Thérèse, mais il lui prenait grande envie de faire à Claude des observations sur cette "damnée politique" qui continuait—l'ancien drapier le sentait bien—à absorber le commandant.

—A quoi penses-tu? demandait-il parfois, très timidement et d'un ton plein d'angoisses, d'excuses aussi. Tu es tout songeur!

—Moi? Je ne pense à rien.

Jean Rivière hochait la tête.

—*Elle* t'a pourtant joué d'assez vilains tours! disait-il.

Et comme l'émotion soudaine de son fils ne lui échappait point, le vieillard se hâtait d'ajouter, pour détourner de Thérèse les réflexions de Claude:

—Oui, oui, c'est toujours de ta politique qu'il s'agit. Mon pauvre Claude, vois-tu bien, j'ai bien peur que tu ne sois incorrigible!

—C'est que je suis bien vieux déjà pour changer!

—Oui, tu as les tempes blanches. Mais on se modifie à tout âge, mon garçon.... Tiens, moi, qui ne suis pas belliqueux et qui n'ai jamais comme toi, passé le Saint-Bernard, eh! bien, s'ils t'avaient tué pendant qu'ils te tenaient....

Il s'arrêta.

—Non, après tout, c'eût été une sottise, fit-il. La mort d'un autre ne t'aurait pas rendu à moi. Mais, vrai, je m'étais dit, vois-tu, un moment:—S'ils me fusillent mon Claude, je ne sais pas comment je ferai, mais je tuerai un de ses juges!

—Pourquoi? dit Rivière. Ils eussent obéi à leur conscience comme j'obéissais à la mienne. A chacun sa tâche!

De telles réponses, dites d'un ton ferme et pleines à la fois de mélancolie et de résolution n'étaient point faites pour rassurer le pauvre vieux.

Le père Jean était tellement persuadé que son Claude courait de nouveaux dangers, qu'il lui proposa, un jour, de venir habiter avec lui. L'ancien drapier se disait que, de cette manière, si l'on venait arrêter Claude, il pourrait, lui,—qui sait?—le défendre ou, averti, implorer çà et là du secours. Mais le commandant refusa; non-seulement il ne voulait point exposer son père à un danger possible et il devinait que le vieillard ne voulait se rapprocher qu'en prévision de futurs périls—mais il avait comme un appétit de solitude. Cette vie cachée, loin de tous, dans le silence d'un chantier, au fond d'une maison en quelque sorte ignorée, avait pour cet être affamé d'ombre, de silence, un charme amer et singulier.

Il n'eût souhaité quitter sa retraite que pour se trouver en face d'Agostino. Il savait par le colonel Thévenot, que ce larron d'honneur assistait toujours régulièrement aux réunions des Philadelphes.

—Et pourquoi ne me glisserais-je pas furtivement, un soir, se disait Claude, jusqu'à la rue du Caire, chez *Philopœmen*, et là n'attendrais-je point la fin de la séance pour prendre à la gorge le traître et pour le tuer, là, dans une chambre, après lui avoir jeté un pistolet en lui disant de se défendre?

Projet impossible, ajoutait bientôt le commandant. Ce serait perdre d'un seul coup tous mes compagnons à la fois.

Il étouffait alors en lui, avec une résolution de Spartiate, tout élan instinctif vers l'occasion de se venger: n'avait-il pas assez souffert jusqu'ici pour souffrir encore? Agostino payerait sa dette de sang, à l'heure voulue. Ce qu'il fallait tout d'abord, c'était se tenir prêt à combattre avec Thévenot et les rudes amants de la liberté.

(*A continuer.*)

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutés, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire, du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. I. ANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Attakapas et Atchafalaya.
Ligne du Têche, de Walker & Lyon.
Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanneretts, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,
CLARKSVILLE,
Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, part SAMEDI, 8 janvier, à 5 heures P. M.;
IDA,
Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part SAMEDI, 15 janvier, à heures P. M.
Le frêt et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
18déc—1m No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnis de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 nov—

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
O. C. Pickett, capitaine.
A. Meyrier, commis.
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.
Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.
Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
26 nov

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur ST. MARY,
d'un faible tirant d'eau
Capitaine P. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaises.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BART ABLE.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 23 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Junel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
E. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. MCELROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
23juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville
Départ de la N.O. — Départ de Donaldsonville
Le Samedi, à 10 A. M. — Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, — Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. — Le JEUDI, à 5 h. A. M.
Le bateau à vapeur
SAINT JOHN,
Capitaine, F. BERGERON,
J. C. BERGERON, Commis
Commis. E. LEBLANC.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent,
29 oct— No 30 de la rue Conti.

CHANGEMENT DE JOURS.
Paquebot régulier du Bayou Lafourche.
Le nouveau bateau
ROBT. YOUNG,
U. D. Terrebonne, Capitaine.
J. Daniel et F. Dalferes, commis.
Partira de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.
Retour.—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.
Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.
13nov—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M. Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET, 9 rue Conti.
16juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
MARY IDA,
Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 29 rue Conti.
9mai—

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes ... $[illegible]
Tiré en sus ... 1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation ... 200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques ... 2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve ... [illegible]
Dû par d'autres banques nationales ... [illegible]
Dû par des banques et des banquiers d'Etat ... [illegible]
Propriétés foncières, mobilier et installations ... 10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées ... [illegible]
Primes payées sur bons des E. U. ... [illegible]
Chèques et autres items au comptant ... [illegible]
Echanges pour le Clearing-House ... [illegible]
Billets d'autres banques nationales ... [illegible]
Petite monnaie et compris les nickels ... [illegible]
Espèces ... [illegible]
Billets Legal Tender ... [illegible]
Cinq pour cent, fonds de rachats ... [illegible]
Total ... $714,922 01

PASSIF

Capital payé ... [illegible]
Surplus ... [illegible]
Autres profits non partagés ... [illegible]
Billets de la Banque nationale en circulation ... [illegible]
Dépôts individuels ... [illegible]
Certificats de dépôts payables sur demande ... [illegible]
Certificats de dépôts à terme (time) ... [illegible]
Dû à d'autres banques nationales ... [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat ... [illegible]
Total ... $714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact,

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874. GEO. W. CHRISTY.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.
LABRADOR, Sanglier, samedi 22 janvier.
PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $25 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court. Lettre H. N. O.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orl.
Hannover...	15 sept.	21 oct.
Frankfurt...	11 oct.	21 nov.
Hannover...	24 nov.	—
Frankfurt...	25 déc.	—

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres ... $25 en or.
Entrepont ... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Mercredi, 26 janv. à 5 h. P. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage ... $50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DÉCEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE, Agent-général.
4déc—

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD ET DE L'EST,
A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—
Exprès du jour ... 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle ... 5:00 p. m.

—ARRIVEES—
Exprès (tout le parcours) et malle ... 10:00 a. m.
Exprès de nuit ... 9:20 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
ON AND AFTER NOV. 22 nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—
Day Express ... 7:30 a. m.
Through Express and Mail ... 5:00 p. m.

—ARRIVE—
Through Express and Mail ... 10:00 a. m.
Night Express ... 9:20 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
21 Nov.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans...10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 ½ heures A. M.
8	[illegible]
10	11 ½
Midi	1 ½ P. M.
2 P. M.	3 ½
4	5 ½
6	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express...7:20 A. M.	Express...12:30 A. M.
Malle...5:30 P. M.	Malle...10.01 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune,

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.	ARRIVE.
Express...7:20 A. M.	Express...12.30 P. M.
Mail...5:30 P. M.	Mail...10.01 A. M.

The accommodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour des marchandises expédiées pour ces points peuvent être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront plus par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.
27mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu ... $114,063 [illegible]
Sur risques de mer ... 59,881 87
Sur risques de rivières ... 28,866 [illegible]
Total des primes ... $202,[illegible]
Moins primes rendues ... 2,154 77
Primes acquises ... $199,845
Déduit—Pertes par le feu ... $45,105 69
Pertes sur mer ... 42,115 79
Pertes sur rivières ... 15,476 59
... $102,698 07
Réassurances ... 31,916 79
Réfactions (rebate) ... 9,562 87
Taxes ... 7,480 [illegible]
Loyer ... 2,750 00
Dépenses, et profits et pertes ... 24,618 19
... $18[illegible]
Réservé pour primes non-terminées ... $17,820 [illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes ... [illegible]
Comptant ... 42,436 [illegible]
Comptes en voie de collection ... 18,869 [illegible]
Billets recevables ... [illegible]
Prêts sur garanties ... 80,050 00
Prêts sur hypothèques ... 41,846 [illegible]
Stocks et Bons ... 5,870 [illegible]
Installations de bureaux et meubles ... 2,000 00
En mains d'ag[illegible] en Europe, etc ... 6,122 [illegible]
... $296,517
Moins intérêts payés et dividendes ... 2,196
... $294,320 [illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancas
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huft,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer,	R. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors,	W. A. Bell,	H. Roos.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur l'incendie ... $129,021 46
Primes de mer ... 24,210 02
Primes de rivières ... 5,887 57
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872 ... 42,000 00
Total ... $201,[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année ... 50,126 [illegible]
... $211,082 [illegible]
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie ... $64,817 [illegible]
Sur les risques de mer ... 17,695 81
Sur les risques de rivières ... 18,[illegible] 71—100,344
... $110,[illegible]
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent ... $7,563
Réassurances ... 15,633 [illegible]
Dépenses, taxe, licence, intérêt ... 2,446 [illegible]
Réservé pour pertes non réglées ... 22,000 00—45,641 94
Bénéfice net ... $61,597 67

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse ... $50,718
Effets à recevoir pour primes et prêts garantis ... 254,067
Primes en voie de recouvrement ... 421 [illegible]
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc ... 2,355
Propriété foncière ... 4,667
Billets d'actions (stock notes) ... 262,226 [illegible]
... $[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé ... 10 pour cent
Dividende sur le susdit ... 5
Dividende primes remboursées ... 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Brase,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak,	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson.

Banque Nationale Mutuelle A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires,
Vendredi, 31 Décembre 1875.

RESSOURCES:
Prets et escomptes, en or ... $16,806 80
Prêts et escomptes, en or, en currency ... 535,907 67
Bons des E. U. pour garantir la circulation ... 50,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques ... 33,646 81
Dû par des agents de réserves, approuvés ... 41,603 52
Dû par d'autres banques et banquiers ... 20,038 56
Propriétés réelles, meubles et installations ... 89,324 81
Primes payées sur bons et or ... 8,288 07
Changes sur Clearing-House ... 112,970 67
Billets d'autres Banques Nationales ... 23,859 00
Monnaie fractionnelle (y compris des nickels) ... 1,453 79
Espèces en monnaie d'or ... 12,862 41
Billets legal tender ... 128,000 00—277,675 87
Fond de rédemption avec le Trésorier des Etats-Unis ... 2,250 00
Total ... $1,076,542 18

PASSIF:
Fonds capital payé ... $300,000 0
Fonds de surplus ... 188,104
Billets de Banque Nationale en circulation ... 45,000 00
Dépôts individuels, en or ... 14,405 94
Dépôts individuels, en currency ... 516,959 63
Dû aux banques et banquiers ... 2,718 69
Anciens dividendes non-payés ... 253 68
Dividendes actuellement déclaré, quatre pour cent ... 12,000 00—12,253 68
Total ... $1,076,542 18

JOHN T. HARDIE, Président.
A. W. BOSWORTH, Vice-Président.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.

BANQUE NATIONALE MUTUELLE, Nlle-Orléans, 31 décembre 1875.

A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, il a été unanimement résolu de déclarer aux Actionnaires, sur les profits des derniers six mois, un dividende de QUATRE POUR CENT sur le montant de leurs actions, payable le MERCREDI, 12 janvier prochain, ou après cette date.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.
1er janv—10

Bilan Semi-Annuel —DE LA— Banque Nationale d'Etat de la NOUVELLE-ORLEANS.

28 Décembre 1875.

ACTIF.
Prêts et Escomptes ... $1,276,655 40
Bons des E-U, à 10 0/0 de prime ... 55,000 00
Autres valeurs et Bons ... 36,471 19
Dû par des Banques et banquiers ... 353,240 29
Maison de Banque et autres immeubles ... 91,527 84
Cinq pour cent au fonds de rachat ... 2,250 00
Echanges pour le Clearing House ... $306,112 77
Or monnayé ... 82,714 36
Legal Tenders et billets des Banques Nationales ... 600,828 82—938,655 95
... $2,753,800 67

PASSIF.
Actions ... $ 850,000 00
Circulation ... 45,000 00
Dépôts ... 1,595,297 18
Dû aux Banques et banquiers ... 165,851 13
Anciens dividendes non-payés ... 8,396 79
Profits et pertes sujets au dividende de 4 pour cent ... 44,265 57
Surplus Fund ... 45,000 00
... $2,753,800 67

SAM'L H. KENNEDY, Président.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier,
L. A. WILTZ, Ass't.-Caissier.
29déc—6t

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms Passports procured from Washington.

Residence No 152 Esplanade Street.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104 ... rue du Canal ... 104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirées de l'année précédente:
Sur risques de feu ... $569,621
Sur risques de mer ... 52,556 10
Sur risques de rivières ... 55,983 08
Total des primes ... $678,160 [illegible]
En moins, primes non expirées ... 121,466 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875 ... $556,[illegible]
Pertes payées—
Sur risques d'incendie ... $247,244 41
Sur risques de mer ... 47,732 44
Sur risques de rivières ... 32,244 65
... $327,476 90
Taxes ... 35,609 [illegible]
Réassurances et primes remboursées ... 26,849 73
Dépenses et quinze pour cent affectation moins intérêt ... 64,930 07
... $454,280 67
Profit ... $102,421 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières ... $282,814 42
Bons de la ville ... 216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres ... 73,611 90
Billets garantis par hypothèque et gages ... 327,279
Effets à recevoir ... 58,917
Primes en voie de recouvrement ... 94,404
Bons de l'Etat ... 650
Actions d'assurance ... 19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp ... 10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association ... 2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall ... 5000 00
En caisse ... 186,587 29
... $1,222,899 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

15juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie ... $201,308 60
Primes de mer ... 42,344 53
Primes des rivières ... 112,114 32—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées ... 276,187 [illegible]
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie ... $69,247 66
Sur risques de mer ... 15,447 22
Sur risques de rivières ... 55,553 61—$140,248 [illegible]
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c ... 73,706 23—214,054 [illegible]
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital ... $62,132 [illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir ... $43,874 01
Prêts sur bons et hypothèques ... 56,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande ... 27,439 58
Argent en banque ... 83,098 95—200,529 54
Propriétés foncières ... 118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres ... 153,561
Primes en voie de recouvrement, compte des affaires en suspens, &c ... 37,814 1
Total de l'actif ... $610,201 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, le 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham,	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden,	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentall,	A. Levi.

24mai75

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE. A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:
Prêts et escomptes ... $782,975 [illegible]
Tiré en sus ... 4,343 [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation ... 300,000
Bons des Etats-Unis en caisse ... 100,000 00
Autres actions et Bons ... [illegible]
Dû par des agents de réserve et de rachat ... [illegible]
Dû par d'autres banques nationales ... [illegible]
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat ... [illegible]
Propriété foncière, mobilier et installations ... [illegible]
Dépenses courantes et taxes payées ... [illegible]
Primes payées ... [illegible]
Echanges pour le Clearing-House ... [illegible]
Billets d'autres banques nationales ... [illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels) ... [illegible]
Espèces ... [illegible]
Billets Legal Tender ... [illegible]
Total ... $1,681,[illegible]

PASSIF:
Capital payé ... [illegible]
Surplus ... [illegible]
Autres profits non partagés ... [illegible]
Billets de banques non rachetées ... [illegible]
Dividends non payés ... [illegible]
Dépôts individuels ... $988,691 [illegible]
Certificats de dépôts, payables sur demande ... [illegible]
Chèques certifiés ... 11,912
Chèques de caissiers non payés ... 24,927—1,026,162 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales ... [illegible]
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat ... [illegible]
Total ... $1,681,460 [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact. HERM. ROEHL, caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 5 octobre 1874.
JOS. COHN, Notaire Public.
Exact—Témoins: T. FEUDHOMME, L. E. CAHN.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA.

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.
Primes reçues ... $187,128 [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées ... $64,847 [illegible]
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc ... [illegible]
... 134,851 5
... $52,114 1
Total de l'Actif ... $704,[illegible] 1

DÉCLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. R. Schmidt,
M. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	G. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. I. Nasits,
J. H. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
R. Wildermann		

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR, No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientelle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.
1er oct.—1m. No 56 Passage de la Bourse.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37 ... Rue Carondelet ... 37
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie ... $360,073 83
Sur risques de rivières ... 231,229 76
Sur risques de mer ... 44,116 41—$635,419 [illegible]
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1875 ... $ 86,742 00
Primes remboursées ... 9,925 50— 99,667
Montant net des primes ... $535,7[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie ... $134,867 30
Sur risques de rivières ... 126,482 55
Sur risques de mer ... 8,820 65—$269,170 [illegible]
Réassurances ... 14,[illegible]
Réfaction (rebate) ... 15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville ... 12,418 46
Dépenses brutes, bureau local et agences ... 32,990 61
Profits et pertes ... 16,021 40—$390,582
Balance ... $145,189
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus ... 195,054
... $340,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû ... 110,000
Bénéfices net ... 180,224 63
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements ... 23,094 [illegible]
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4 ... $117,189

L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse ... $ 394,263 15
Comptes en voie de recouvrement ... 60,326 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons ... 522,022 04
Effets à recevoir à courtes échéances ... 38,011 46
Actions de banques et autres actions ... 218,102 55
Actions de chemins de fer de la ville ... 79,549 66
Bons de la ville et autres bons ... 110,681 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana ... 5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association ... 5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs ... 2,000 00
Propriétés foncières ... 60,135 00

PASSIF.
Capital ... $1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés ... 86,742 [illegible]
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875 ... 177,955 [illegible]
Casuel (surplus ... 118,618 65—1,436,218

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,789 63) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président
THOS. F. WALKER, Sect.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood,	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John L. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Knowlton,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm C. Raymond,
J. I. Warren,	James S Prestidge
E. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. R. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm' J. Behan,
	R. F. Eshleman.

22mai—1an

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS. ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes ... $1,169,466 [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation ... 556,800 00
Autres actions, bons et hypothèques ... 26,681 78
Dû par des agents (approuvés) de réserve ... 111,145 12
Dû par d'autres banques nationales ... 27,255 56
Dû par des banquiers et des banques d'Etat ... 79,078 26
Propriétés foncières, mobilier et installations ... 146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées ... 19,643
Primes payées ... 55,800
Echanges pour le Clearing House ... $182,422 29
Billets d'autres banques nationales ... 3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels) ... 1,300 06
Espèces ... 22,232 36
Billets legal tender ... 153,469 00—362,579 71
Bonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation ... 25,000 00
Total ... $2,571,756 02

PASSIF.
Capital payé ... $850,000 00
Surplus ... 28,590 84
D'autres profits non partagés ... 25,890 82
Billets de banque nationale non-rachetés ... 500,000 00
Dividendes non payés ... 9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques ... $962,702 36
Certificats de dépôts sujets à demande ... 2,000 00
Chèques certifiés ... 32,013 01
Chèques du caissier non payés ... 100 00
... 996,815 37
Dû à d'autres banques nationales ... 69,438 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat ... 91,430 47
Total ... $2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—témoins:
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, } Directeurs
SAM'L FRIEDLANDER.
12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIÈME ETAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ... $1,791 79
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ... 5,345 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 ... $5,499 95
Escompte de billets payés avant l'échéance ... 247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière ... 1,281 48
... $7,024 14
Bénéfice net ... 112 94
... $7,137 08 $7,137 08

L'actif de la Société est comme suit:
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilége de vendeur ... $84,905 77½
Propriétés foncières ... 9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat ... $1,061 41
Currency des Etats-Unis ... 144 26½ 1,610 67½
Effets à recevoir ... 7,160 15
Divers débiteurs ... 590 77
Installations ... 1,000 00
Intérêt courant ... 255 33
... 105,172

Actions payées en plein ... 79,150 00
Actions payées en partie ... 3,792 85
Scrip ... 4,230 00
Dividende No 1 non-réclamé ... 127 30
Effets à payer ... 400 00
Divers créanciers ... 402 70
Surplus de l'actif ... 16,470 22 105,172 57

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire public.
22 oct—1m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ ... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt ... $324,878
Pertes, dépenses, taxes ... $196,333 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent ... 59,828 54
... 255,515 30
Bénéfice net ... $69,361 17

Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ.
Actions, bons, prêts et effets à recevoir ... $409,870 0
En caisse et primes en voie de recouvrement ... 129,775 71
... $539,645 71

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 41 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
B. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY.

7 mars—au 1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL.
Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1872, y compris les Risques non terminés de 1872 ... $[illegible]
Primes sur les Risques de feu ... $130,430 15
Primes sur les Risques de rivières ... 23,511 [illegible]
Primes sur les Risques de mer ... 28,721 13
Moins les primes rendues ... 3,727 [illegible]
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873 ... 20,687 [illegible]— 24,414
Primes nettes pour l'année 1873 ... $[illegible]
Déficit pour l'année 1873 ... 38,246 [illegible]
... $186,[illegible]
Pertes payées durant la même période—
Sur les Risques de feu ... $80,957 [illegible]
Sur les Risques de rivières ... 10,[illegible]
Sur les Risques de mer ... 26,725 43
Réassurances ... [illegible]
Taxes ... [illegible]
Réfaction au lieu de scrip, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer ... 13,264 81
... 26,787 [illegible]
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés ... 4,309
Moins escompte et intérêts ... 23,612 42 — 23,372
... $156,254
Pertes non réglées ... 29,00
... $156,54

La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse ... $29,403 54
Billets à recevoir sur prêts et sur gages ... [illegible]
Effets à recevoir sur Primes ... $52,573 [illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement ... 31,093 91
Propriété foncière ... 60,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans ... 295,546 [illegible]
Actions de Banques ... 44,200 [illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock ... 4,000 00
Actions du Harbor Protection Company ... [illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés ... 3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association ... [illegible]
Actions de Compagnies d'assurance ... [illegible]
Bons du Mechanics and Agricultural Fair Association ... [illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions ... [illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.
17 janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie ... $90,384 55
Primes sur les rivières ... 12,066 [illegible]
Primes maritimes ... 9,042 [illegible]
... 112,493 [illegible]
Moins, primes remboursées ... 2,426 [illegible]
... $110,067 [illegible]

Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie ... $22,189 68
Pertes sur les rivières ... 16,422 12
Pertes sur mer ... 816 17
... $39,427 94
Réassurances ... 4,589 81
Loyer ... 2,500 00
Taxes ... 3,350 35
Réfaction (rebate) ... 10,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt ... 5,487 [illegible]
Réservé pour risques non terminés ... 27,171 00 93,804 35
... 16,263 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement ... 5,739 87
Prêts garantis par hypothèque ... $21,006 12
Effets à recevoir pour primes ... 12,460 96
Actions, bons et autres obligations ... 142,596 [illegible]
Propriété foncière ... 5,447 34
Primes en voie de recouvrement ... 18,100 69
En caisse ... 27,082 84
... $242,424 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.
9 mai—10t

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:
Prêts et escomptes ... $[illegible]
Bonds des Etats-Unis ... [illegible]
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or ... [illegible]
Diverses actions ... [illegible]
Dû par Banques et Banquiers ... [illegible]
Propriétés foncières, meubles et installations ... [illegible]
Dépenses courantes ... [illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders) ... $[illegible]
Billets de Banques Nationales ... 11,[illegible]
Or ... 14,[illegible]
Chèques sur banques locales payables en currency ... [illegible]
... $1,[illegible]

PASSIF:
Capital payé ... $[illegible]
Surplus ... 11,[illegible]
Circulation ... [illegible]
Dépôts ... [illegible]
Chèques du caissier ... [illegible]
Escomptes, Intérêt et Change ... [illegible]
Dû à Banques et Banquiers ... [illegible]
Dividendes non-réclamés ... [illegible]
... $[illegible]

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal.
Le 31 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.
Primes d'incendie ... $62,641
Primes de rivières ... 1,112 [illegible]
Total des primes ... $63,[illegible]
En moins—primes non expirées ... 35,676 79
Montant net des primes ... $17,933 [illegible]
A déduire:
Pertes par les incendies—payées ... $ 226 [illegible]
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts ... 12,164 [illegible] 12,391
Montant réservé pour pertes non réglées ... $5,546 [illegible]

L'ACTIF de la Compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $295,450 ... $151,222 [illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie ... 17,500 00
Prêt garanti par dépôts ... 1,009 00
Actions appartenant à la compagnie ... 27,550 00
Bons des Etats-Unis ... 8,000 00
Effets à recevoir ... 8,226 [illegible]
[illegible] 8 pour cent d'intérêt ... 19,850 [illegible]
[illegible] ... 10,442 44
Primes en voie de recouvrement ... 27,420 [illegible]
Effets à recevoir pour primes ... 390 [illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier ... 13,619 73
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence ... 3,046 75
Capital souscrit, en voie de règlement ... 69,451 50
... $355,942

PASSIF.
Capital, 4,183 2-3 actions de $100, assurées à $75 l'action ... $313,754
Montant réservé pour garantir les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées ... 17,938 [illegible]
Primes non expirées moins 50 pour cent réservé ... 17,938 [illegible]
Montant réservé pour perte non réglées ... 5,546 [illegible]
Salaires non payés ... 760 11
... $355,942 [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.
Prêts et escomptes ... $1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation ... 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques ... 35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés ... 96,731 96
Dû par d'autres banques nationales ... 23,066 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat ... 159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations ... 139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées ... 22,562 69
Primes payées ... 65,6 00
Echanges pour le Clearing House ... $121,618 32
Billets d'autres banques nationales ... 26,502 00
Petite monnaie, (y compris les nickels) ... 2,375 79
Espèces ... 17,379 17
Billets Legal Tender ... 434,522 00
... $705,[illegible]
Bonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation) ... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre que le fonds de rachat à pour cent) ... 4,000 00
Total ... $2,996,545 96

PASSIF.
Capital payé ... $850,000 0
Surplus ... 28,590 84
Autres profits non partagés ... 87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés ... 500,000 00
Dividendes non payés ... 6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques ... $1,222,571 09
Certificats "demande" de dépôts ... 7,000 00
Chèques certifiés ... 12,850 56
Chèques du caissier non payés ... 100 00
... 1,242,521 65
Dû à d'autres banques nationales ... 79,541 18
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat ... 91,486 65
Total ... $2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins: G. A. WILLIAMS, JOS. DUNBAR, WM. G. VINCENT,

Commercial Insurance Company of New Orleans.

130 ... RUE DE LA COMMUNE ... 130

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875
Feu ... [illegible]
Mer ... [illegible]
Rivières ... [illegible]—$123 [illegible]
Plus—risques non expirées le 31 mars 1874 ... 15,746 00
... 148
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875 ... 17,200 00
Montant net des primes ... [illegible]
Perte par le feu ... [illegible]
Pertes sur les rivières ... $43,161 19
Réfaction (rebate) ... 25,834 23
Réassurances ... 5,699 08
Primes remboursées ... 1,325 10
Taxes ... 14,211 50
Casuel ... 5,170 47
Loyers ... 4,588 38
Dépenses ... 15,406 45
... $117,896 38
Moins Intérêt profits et pertes ... 20,192 15 — $97,70[illegible]
Bénéfice net ... $34,[illegible]

ACTIF.
Effets à recevoir ... $223,984 43
Mobilier ... 1,932 94
Actions du Harbor boat ... 850 00
Bons de la Ville ... 1,820 00
Actions de banque de l'Etat ... 3,600 00
Comp. pour recouvrement net ... 14,622 51
En caisse ... 45,100 00
... $297,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER H. [illegible]INGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.
15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible] décembre 1874.

ACTIF
Billets escomptés ... $ 863,758 [illegible]
Prêts sur demande ... 63,265
Bonds des E.-U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation ... 300,000
Primes sur Bonds ci-dessus ... 25,000
Billets des E.-U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation ... 13,500
Actions et Bons divers ... 24,263
Dû par des banques et des banquiers éloignés ... 9,165 0
Mobilier et [illegible]
Avoir en caisse:
Bonds des E.-U. en main ... 112,000
Comptant en caisse ... 451,629 95
Dû dans les banques de New-York ... 204,960 1 — 763,490 [illegible]
Total de l'actif ... $1,890,441 92

PASSIF.
Capital payé ... $ 500,000
Excédant de fonds ... 27,000
Billets émis ... 267,100
Dépôts ... 1,172,394 [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers éloignés ... 54,159
Profits bruts pendant les 6 derniers mois ... 57,565 [illegible]
Moins dépenses et taxes ... 19,668 [illegible]
Profits nets sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $37,500 a été déclaré aux actionnaires ... 42,266 [illegible]
Total du passif ... $1,890,4[illegible]

LOUIS SCHNEIDER, Président.